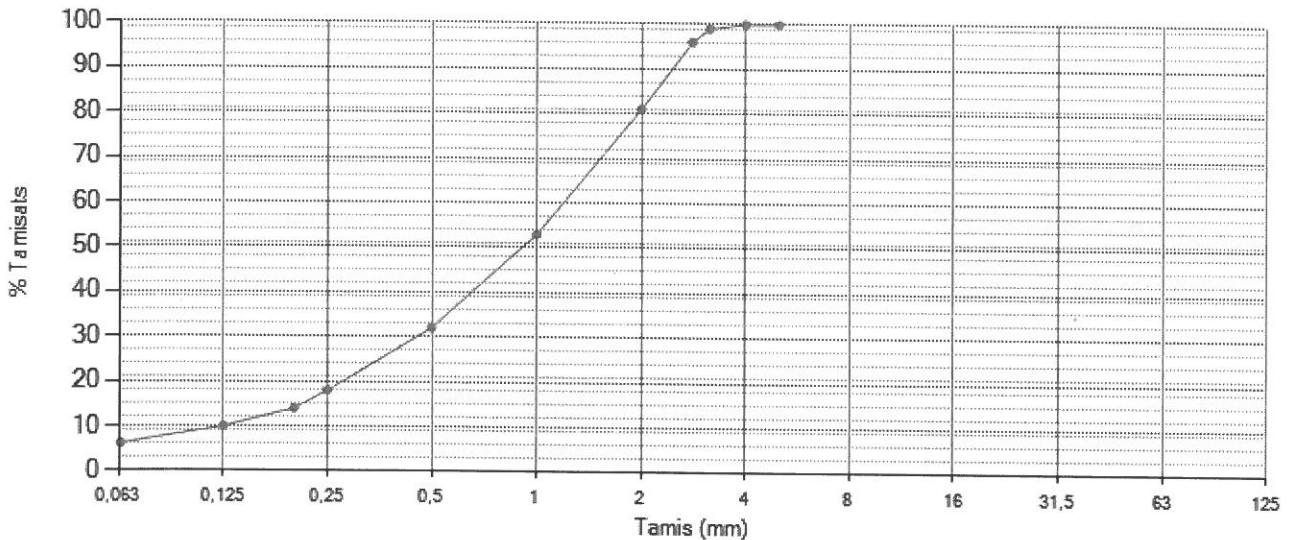


## Rapport d'essai n° : 15G0528 (Sable 0/4 Concassé)

Objet		Analyse granulométrique (NF EN 933-1) *						
Donneur d'ordre	STAS TRANSPORTS	Tamis (mm)	(%min) *	(%min) ■	Tamisats (%)	(%max) ■	(%max) ◆	Niveau
Affaire	Z.I. Villeneuve-Saint-Germain 92200 SOISSONS	0,063			6,2			
Installation de traitement (i)	03 28 73 05 77 - Fax 03 23 73 16 85	0,125			10			
<b>Prélèvement de l'échantillon</b>		0,200			14			
Nature (i)	Sable 0/4 Concassé	0,250			18			
Date de prélèvement	06/03/2015	0,500			32			
Lieu	CARRIERE	1			53			
Sté / Opérateur	LD Contrôles: Pascal TIMMERMAN	2			81			
Mode opératoire	Par pelle sur stock	2,8			96			
Origine des matériaux (i)		3,15			99			
<b>Préparation</b>		4			100			
Quantité à réception	Conforme	5			100			
Mode opératoire	Par quartage à plat							
Date de réception	12/03/2015							
<b>Autres essais</b>		Résultats						Niveau
		min <sup>2</sup>	min <sup>1</sup>	max <sup>1</sup>	max <sup>2</sup>			
Teneur en fines : f (%) * (NF EN 933-1)				6,2				
Valeur de bleu : MB (g/1000g) * (NF EN 933-9+A1)				0,8				
Teneur en eau : W (%) -				12,9				
Module de finesse : FM (NF EN 12620+A1)				3,06				



**Observations :**  
 Essai réalisé par lavage et tamisage

A été réalisé à Aurillac, le 26 mars 2015  
 Essai réalisé par :  
 Sylvain PECHAUD  
 Le Responsable section granulats :  
 Sylvain PECHAUD

LD Contrôles Lab GRANULATS Aurillac - v1.11.085a - 150326 - Data 2 19-150105

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, il comporte 1 page(s).  
 Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation.  
 Les échantillons sont éliminés après essai, et les reliquats sont conservés 15 jours sauf demande expresse du donneur d'ordre.  
 Les essais faisant l'objet du présent rapport portent sur un échantillon prélevé dans certaines conditions. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture.

L'accréditation COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par \*.

(i) : informations fournies par l'entreprise, ne pouvant engager la responsabilité de LD Contrôles.